

## Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal Du 30 Mars 2018

L'an deux mille dix-huit, 30 Mars, le Conseil Municipal de la commune de LAURIERE, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. HENNO Jean Claude, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 13

Date de convocation du conseil municipal: 20/03/2018

PRESENTS : M. Jean-Claude HENNO, Mme Angélique VIOLLE, M. Jean-Pierre PORTE, M. Christian LEBON, Mme Corinne BERNADET, Mme Michèle CHABROULLET, M. Patrick LARDY, M. Patrick LAGORCEIX, M. Michel FORT, Mme MEILLAT Josette.

POUVOIRS : M. Michel BOISRAMIER à Mme Michèle CHABROULLET

EXCUSE : M. Gilles GUILLARD

ABSENT : M. Frédéric SALESSE

Constatation du Quorum

Mme Angélique VIOLLE a été désignée secrétaire de séance

### 1. PV réunion du 18/01/2018

Mme Michèle CHABROULLET note que Monsieur Michel BOISRAMIER est inscrit présent et non représenté. Adopté à l'unanimité.

### 2. Approbation CA M14 2017:

Le Conseil Municipal sous la présidence de Jean Claude HENNO délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Jean Claude HENNO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés			44 779,47		44 779,47	
Opérations de l'exercice	612 731,76	757 272,46	74 058,72	50 696,68	686 790,48	807 969,14
TOTAUX	612 731,76	757 272,46	118 838,19	50 696,68	731 569,95	807 969,14
Résultats de clôture		144 540,70	68 141,51			76 399,19
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	612 731,76	757 272,46	118 838,19	50 696,68	731 569,95	807 969,14
Résultats définitifs		144 540,70	68 141,51			76 399,19

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux

- crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;  
 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;  
 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### 3. Approbation CA AEP 2017:

Le Conseil Municipal sous la présidence de Jean Claude HENNO délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Jean Claude HENNO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou Déficit	ou Excédents	ou Déficit	ou Excédents	ou Déficit	ou Excédents
Résultats reportés		12 226,97		271 074,55		283 301,52
Opérations de l'exercice	81 582,45	77 906,99	49 585,77	31 401,12	131 168,22	109 308,11
TOTAUX	81 582,45	90 133,96	49 585,77	302 475,67	131 168,22	392 609,63
Résultats de clôture		8 551,51		252 889,90		261 441,41
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	81 582,45	90 133,96	49 585,77	302 475,67	131 168,22	392 609,63
Résultats définitifs		8 551,51		252 889,90		261 441,41

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### 4. Approbation CA ASSAINISSEMENT 2017:

Le Conseil Municipal sous la présidence de Jean Claude HENNO délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Jean Claude HENNO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou Déficit	ou Excédents	ou Déficit	ou Excédents	ou Déficit	ou Excédents
Résultats reportés		8 078,73		12 429,00		20 507,73
Opérations de l'exercice	26 705,13	31 226,36	8 606,47	20 258,53	35 311,60	51 484,89
TOTAUX	26 705,13	39 305,09	8 606,47	32 687,53	35 311,60	71 992,62
Résultats de clôture		12 599,96		24 081,06		36 681,02
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	26 705,13	39 305,09	8 606,47	32 687,53	35 311,60	71 992,62
Résultats définitifs		12 599,96		24 081,06		36 681,02

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;  
 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

##### 5. Approbation CA CCAS 2017:

Le Conseil Municipal sous la présidence de Jean Claude HENNO délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Jean Claude HENNO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

###### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET CCAS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou Déficit	ou Excédents	ou Déficit	ou Excédents	ou Déficit	ou Excédents
Résultats reportés		668,00				668,00
Opérations de l'exercice		96,04				96,04
TOTAUX		764,04				764,04
Résultats de clôture		764,04				764,04
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		764,04				764,04
Résultats définitifs		764,04				764,04

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;  
 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

##### 6. Approbation CA Boulangerie 2017:

Le Conseil Municipal sous la présidence de Jean Claude HENNO délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Jean Claude HENNO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

###### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET BOULANGERIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou Déficit	ou Excédents	ou Déficit	ou Excédents	ou Déficit	ou Excédents
Résultats reportés			175 741,00		175 741,00	
Opérations de l'exercice	1 831,66	10 774,82	7 071,21	7 602,70	8 902,87	18 377,52
TOTAUX	1 831,66	10 774,82	182 812,21	7 602,70	184 643,87	18 377,52
Résultats de clôture		8 943,16	175 209,51		166 266,35	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 831,66	10 774,82	182 812,21	7 602,70	184 643,87	18 377,52
Résultats définitifs		8 943,16	175 209,51		166 266,35	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;  
 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

## **7. Avenant ligne de trésorerie :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 100 000€ signé le 22 12 2017 entre la Caisse d'Epargne et de prévoyance d'Auvergne et du Limousin et la Commune de Laurière. Il informe l'assistance de la nécessité de majorer le montant initial de 50 000€ pour être porté à 150 000 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat n°9617871224 ayant pour objet l'augmentation de 50 000€ du montant initial de la ligne de trésorerie avec prise d'effet au 1 avril 2018, ainsi que tout autre document relatif au fonctionnement de la ligne de Trésorerie.

## **8. Appel offre station de traitement :**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres portant sur la restructuration du système d'alimentation et de distribution d'eau potable rédigé par le cabinet Larbre Ingénierie. La proposition de l'entreprise SAUR d'un montant de 904 982,65€ est retenue à l'unanimité.

## **9. Semaine scolaire :**

Monsieur le Maire informe l'assistance du résultat du vote organisé par les communes du RPI pour l'organisation de la semaine scolaire 2018/2019. Les parents ont voté à une légère majorité pour la semaine de quatre jours et demie. Le conseil valide à l'unanimité le maintien de la semaine à 4,5 jours pour la rentrée scolaire 2018.

## **10. Temps partiel :**

Monsieur le Maire informe l'assistance de la possibilité pour les agents de recourir au temps partiel. Il demande au conseil municipal de sa prononcer sur les modalités d'attribution du temps partiel. Le conseil municipal décide le renouvellement tous les ans ainsi que la proratisation des jours exceptionnels en fonction du temps de travail effectif.

## **11. ONF :**

Le Maire informe l'assistance de deux propositions de l'ONF pour le reboisement des biens de sections :

- soit l'implantation de panneaux solaires
- soit la plantation de résineux

Le conseil valide à 2 abstentions et à 8 voix pour la proposition des panneaux solaires.

## **12. Adhésion de la CCELAN au syndicat mixte DORSAL :**

Le Conseil communautaire a décidé d'adhérer au syndicat mixte DORSAL dans le cadre de la compétence « aménagement numérique ». Le conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion.

La séance est levée à 21h00

**Secrétaire de séance,**

**Le Maire,**

Angélique VIOLLE

Jean-Claude HENNO